

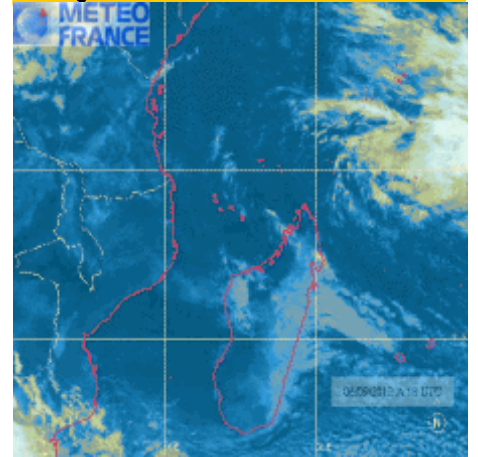
« La dualité pro-français contre anti-français n'existe plus »



Le proverbe africain du jour

Quand on a mangé salé, on ne peut plus manger sans sel

Image satellite



Afrique du Sud :

Les grévistes de Marikana refusent un accord de sortie de crise



A l'écoute des problèmes des ados



La santé mentale des habitants de Mayotte

« La dualité pro-français contre anti-français n'existe plus »

Annette Lafond

A ceux qui le croisent pour la première fois, Thani Mohamed Soilihi pourrait faire penser à un jeune étudiant timide. Mais à 40 ans, l'avocat du barreau de Mayotte, ancien bâtonnier, a plutôt réussi son incarnation dans la peau du sénateur qu'il est devenu depuis le 25 septembre 2011. En pleine tourmente sur les positions qu'on lui prête (« on » pronom malhonnête, n'est-il pas ?) sur le visa Balladur, il garde la tête sur les épaule, sans dévier d'un iota des idées qu'il essaie d'insuffler. Même s'il se sent parfois un peu seul.



Thani Mohamed Soilihi, peut-être futur rapporteur de la loi de régulation économique

Nous le laissons tout d'abord exprimer sa colère, sans parvenir à se départir de sa douce voix, vis à vis des interprétations dont il est l'objet : « Tout d'abord, je voudrais répéter que ma position sur la politique migratoire de notre département est celle du rapport sénatorial dont je reprends les termes « substituer au visa Balladur un dispositif d'attribution de visa plus réaliste et rigoureux ».

Pourquoi plus réaliste? Parce que nous avions en 1995 lors de sa mise en place, un cinquième de population étrangère sur notre île et que nous en sommes à 50%. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, arrêtons d'interpréter. La conclusion vient tout naturellement : il faut remplacer ce visa, non pas en ouvrant les frontières dans un contexte de pression migratoire importante, mais en intensifiant la lutte tout en assouplissant les modalités d'accès pour les malades, pour les grands mariages etc.

Pourquoi plus rigoureux ? Parce que 15% des bénéficiaires actuels du visa ne retournent pas chez eux, il faut ramener ce chiffre aux environs de 1%. Nous y arriverons en responsabilisant les hébergeants, en les rendant co-responsables du retour des étrangers ».



Ses activités lui laissent peu le temps de plaider

Selon lui, les déformations de son discours sont des manœuvres de ses adversaires pour faire peur aux Mahorais : « ceux qui tentent de me discréditer ne proposent aucune autre solution. C'est un sujet qui devrait faire l'unanimité pourtant puisque la proposition vient de sénateurs UMP et PS ». Là encore, c'est le côté modéré, que ses détracteurs interprètent comme de la mollesse, et rassembleur de Thani Mohamed Soilihi qui s'exprime. « La polémique endort ainsi la population. Il faut changer la façon de faire de la politique à Mayotte. Nous avons tourné la page de la départementalisation, il faut ouvrir celle du développement de l'île. Arrêtons de faire croire aux Mahorais que le retour dans le giron Comorien est possible. La dualité droite-gauche traduite en pro-français contre anti-français n'existe plus, tout le monde est pro-français aujourd'hui. Il faut se soucier de ce que propose la droite et la gauche, ceux qui alimentent la polémique ne veulent pas de ce débat ».

Parmi ceux-ci, « les associations qui critiquent la décision des mahorais ont un jugement très négatif car elles devraient être apolitiques. Or, elles émettent des doutes sur la souveraineté française à

Gouvernement pourra « modifier par ordonnance des volets entiers de la législation applicable à Mayotte, en matière d'entrée et de séjour des étrangers et demandeurs d'asile ». Il s'agit d'adapter

Rupésisation et de la fiscalité opérationnelle en 2014 ».

Le projet de loi exonère les Collectivités du versement de leur participation minimale (ce sera traité au cas par cas) au financement des projets dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, « comme la rénovation de l'habitat insalubre ». Des collectivités dont Thani Mohamed Soilihi reste proche, « mais pas seulement, je multiplie les contacts avec les forces vives de Mayotte, comme l'Intersyndicale de la vie chère, pour faire remonter leurs propositions ».

Et sur l'action, souvent bien insuffisante, de certains maires, outre leur manque de moyen, « la volonté manque souvent » avait dit un Grégory Kromwell, encore sous-préfet il y a une semaine, le sénateur pense qu'ils, les maires, sont souvent noyés dans les problèmes de priorité à donner à leurs actions. Il indique que sa permanence se trouve à Cavani, rue du Stade à côté de la boulangerie.

Présent la moitié de son temps sur le territoire, il assure de sa présence au Sénat, « ce qui n'est pas toujours facile pour les ultramarins, de plus ce sont surtout les débats en commissions des lois qui sont les plus intéressants ».

Il se plaint du relai de l'information par les médias, alors que la polémique du visa Balladur commençait à enfler, « il y a chez certains une volonté manifeste de ne pas communiquer objectivement », alors qu'il attend toujours le journaliste télé qui devait venir l'interviewer.

Il avait, dès la nomination du nouveau gouvernement, contacté six ministères pour faire remonter les problèmes de Mayotte. Et celui qui est le cofondateur et président de Tama travaille « pour que la génération à venir vive bien à Mayotte, et peu m'importe de ne pas être réélu, si je parviens à faire progresser quelques unes de mes idées ».

Un langage que l'on n'entend pas si souvent dans ce petit bout d'île.

Propos recueillis par Annette Lafond

(*) Direction générale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes



Utiliser les outils que la loi contre la vie chère nous procure

Mayotte, question qui n'est plus dans le débat public. Il ne faut pas entrer dans leur jeu qui, en injectant de la politique dans le débat, ne leur permet plus de défendre justement la cause de l'humain ».

Il n'empêche ! La politique à Mayotte n'est pas chose aisée ! « Il est vrai que lorsqu'on demande à quelqu'un de définir la droite, la gauche ou bien le MDM, les valeurs qui s'y rattachent, l'interlocuteur est le plus souvent incapable de répondre ! ». Le risque n'est-il pas alors la montée d'idées extrêmes : « à trop amalgamer, on fait naître du communautarisme, voire de l'extrémisme ».

Pour lui, le Sénat a fait son travail, avec cette mission puis le rapport qui a suivi, « c'est maintenant au gouvernement d'apporter sa pierre ». Il le fait concomitamment avec l'envoi en mission du Conseiller d'Etat Alain Christnacht, et le dépôt mercredi 5 septembre du projet de loi relatif à la régulation économique, qui porte diverses dispositions relatives à l'outre-mer. Parmi ces points, le

la législation aux réalités de Mayotte.

« Le plus difficile ? Appliquer la loi contre la vie chère sur le terrain ! »

Ce projet de loi sera déposé le 28 septembre au Sénat, et Thani Mohamed Soilihi pourrait bien en être nommé rapporteur pour le suivi, il en a en tout cas fait la demande. « La problématique de la vie chère qui avait commencé aux Antilles en 2009, est enfin prise en compte par le biais d'une loi. Je voterai donc en sa faveur, en précisant qu'il sera peut-être amendé. Mais tout l'arsenal politique ne pourra rien s'il n'est pas appliqué sur le terrain car actuellement on ne peut pas dire que la DGCCRF (*) ait montré son efficacité ! ». Si les élus du Conseil général ont donné un avis défavorable au projet de loi, « c'est avant tout en raison du contexte trouble de la Collectivité. Il faut absolument arriver à conserver une majorité stable pour s'attaquer aux problèmes de cette île. Il faut de plus répondre aux défis majeurs de la